Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_01-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 19 juin 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, M. Pierrick COTTO, M. Kévin CRENN, M. Gilles DELELIS, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, M. Jean-Daniel MAO, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BEREHOUC à M. Stéphane LE DOARÉ
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Sophie COSSEC à Mme Marie-Pierre LAGADIC
M. Ronan CRÉDOU à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Audrey DI MARINO à Mme Marie-Claire DUPONT
Mme Valérie DRÉAU à M. Laurent MOTREFF
Mme Laure LEFEUVRE à M. Christian LOUSSOUARN
M. Gaétan MARBLÉ à M. David LE BERRE
Mme Christel RIBEIRO à M. Yves CANEVET

Absents excusés :

M. Stéphane DAOULAS

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE ET PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Sonia BORDET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	44

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026
Date d'expédition du rapport : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_01-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-01
Objet : Modification de la composition des représentants de la CCPBS au sein de l'assemblée générale de Quimper Cornouaille développement	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Le conseil du 30 avril 2026 a procédé à la désignation de représentants appelés à siéger à l'assemblée générale de QCD, conformément aux indications figurant dans le tableau transmis par l'association, à savoir : les membres désignés au CA (M. Stéphane LE DOARÉ en qualité de titulaire et Mme Nathalie PÉRON en qualité de suppléante), ainsi que quatre élus communautaires.

Il apparaît qu'une ambiguïté dans la présentation du tableau transmis par QCD a conduit à une interprétation différente des modalités de composition de l'assemblée générale, le suppléant au CA n'étant finalement pas à comptabiliser dans le nombre de représentants attendus.

Dans ces conditions, il convenait de désigner, en plus du président, quatre élus titulaires.

La CCPBS ayant transmis six noms à QCD, **il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération à l'occasion de ce conseil afin de régulariser cette désignation.**

Il est ainsi proposé qu'un des élus précédemment nommés en qualité de titulaire soit désormais appelé à exercer les fonctions de suppléant.

Pour rappel, ont été désignés représentants de l'EPCI au sein de l'AG de QCD :

Instances	Titulaires	Suppléants
Assemblée générale	Président de droit Nathalie PÉRON Jean-Luc TANNEAU Hervé LE TROADEC Carole ROPERT Didier LE BLEIS	

Le bureau communautaire élargi aux maires du 21 mai 2026 a proposé de désigner Carole ROPERT en qualité de suppléante pour siéger au sein de l'AG de QCD.

Considérant la régularisation nécessaire pour la désignation des représentants au sein de l'assemblée générale Quimper Cornaille développement ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-30-12 du 30 avril 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- modifie la composition votée lors du conseil du 30 avril comme suit :

Instances	Titulaires	Suppléants
Assemblée générale	**Président de droit** **Nathalie PÉRON** **Jean-Luc TANNEAU** **Hervé LE TROADEC** **Didier LE BLEIS**	**Carole ROPERT**

Pour extrait conforme,
Le 1er vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)